

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION. à La Haye, La Grande Rue...

DEL'ABONNEMENT. La Haye, Provinces. An. 26 fl. 30 fl. 16 > 8 >

LA HAYE 24 Mai.

Le ministre des finances, a donné à la seconde chambre des Etats-Généraux communication du résultat des souscriptions à l'emprunt volontaire et au don gratuit décrétés en vertu de la loi du 6 mars dernier.

Le premier terme échû, un huitième de la somme totale de 1,000,000 fl. 98,000, qui a dû être versé au 1er avril, était de fl. 13,857,107.62.

Table with columns: VERSEMENT, Valeur nominale des effets, Taux auquel ces effets ont été reçus, TOTAL. Includes entries for 'Dernier versement', 'Synd. d'Am.', 'obligations', etc.

On écrit de Dordrecht que le 18 de ce mois, on a lancé du chantier du constructeur de navire M. van der Hoog à Maassluis pour le compte de l'armateur M. Ahlberg, à Amsterdam, le navire Jan-Hendrik.

On apprend qu'à l'occasion de la fête de la Pentecôte il sera exécuté, dimanche prochain, dans l'église de Ste-Thérèse, en cette résidence, une messe de Haïdn, sous la direction de M. le professeur F. Wirz.

Voici comment le Journal de Bruxelles résume la dernière discussion de la chambre des représentants belge, dans sa séance du 20 mai: La chambre avance à grands pas dans la discussion des droits différentiels.

Après avoir décidé, dans une séance précédente, que le régime des droits différentiels serait étendu et complété d'après le pavillon et la provenance, la chambre, reprenant ce principe en sous-œuvre, a établi une distinction entre provenances admises d'une manière générale et arrêtée que les arrivages des lieux de production seraient favorisés avant tout.

Une autre question de principe, proposée par l'honorable M. De la Coste a donné lieu à un débat assez long. Il s'agissait de savoir si l'on admettrait les droits différentiels de provenance directe en faveur de la navigation étrangère, indépendamment de toute réciprocité, obligation, ou engagement spécial.

ce point qu'à la fin de la séance, et il sera terminé aujourd'hui seulement. Nous ne voulons faire qu'une remarque à ce sujet, et elle porte sur une assertion de M. Cogels, qui a soutenu que les entrepôts flottans pouvaient seuls constituer un marché: c'est là une grosse erreur qui nous a surpris, sortant de la bouche d'un homme aussi instruit que l'honorable député d'Auxers.

D'autres questions de principes très-considérables ont encore été résolues par la chambre: elle a décidé, entre autres, que celles des matières premières d'égale destination, les droits sur lesquels seront augmentés, ne seront passibles de ces augmentations que pour moitié pendant la première année, sans préjudice des exceptions.

Nous avons dit que la chambre avait entamé, à la fin de la séance, la question relative aux entrepôts transatlantiques. Voici les termes dans lesquels elle est posée: Pour les provenances transatlantiques, admettra-t-on pour certains produits, et seulement en faveur du pavillon du pays d'entrepôt, une catégorie intermédiaire entre les lieux de production et les entrepôts européens?

Commerce Anglais.

Une correspondance particulière de Liverpool, nous envoie le commerce anglais de curieux détails: Liverpool, 26 mai. Je suis ici au centre du commerce anglais, et par ce port que l'Angleterre lance sur tous les points du globe les produits de ses manufactures.

Ainsi développé, le commerce agit avec énergie, hardiesse jusqu'à la témérité. Les résultats répondent aux moyens; ils sont subits, grands, imprévus dans leurs bénéfices comme dans leurs pertes.

Quelquefois le commerce anglais, qui renferme les manufactures et l'échange des marchandises étroitement liés, semble arrêté: le fleuve a rempli ses bords, et comme il coule tou-

On écrit de Maestricht du 22 mai. Le matin la cause du ministère public contre M. André Henri, éditeur de la Gazette du Duché de Limbourg a été portée devant le tribunal d'arrondissement de cette ville.

Après la lecture de l'arrêt d'acquiescement, le ministère public a déclaré persister dans ses conclusions, le tribunal s'est retiré pour délibérer; au bout de quelques instants il est rentré dans la salle d'audience, et par un arrêt motivé, il a rejeté les conclusions de M. Michiels et a déclaré la cause remise au 5 juin prochain.

UN HOMME SÉRIEUX. (1)

Après le départ de la vieille, Moréal se rapprocha de la fenêtre; mais il ne put que l'entrevoir, de peur d'être aperçu du dehors. On avait tellement économisé le terrain dans la bâtisse du pavillon que le belvédère n'était qu'à une faible distance de la muraille du pensionnat, et comme il la dominait à peine, qu'on pouvait à loisir, des fenêtres on découvrait en grande partie le jardin.

tes s'étaient emparées des escarpolettes et de la balançoire; les plus courageuses se suspendaient, gracieux matelots, aux cordages de la machine gymnastique; d'autres jouaient aux quatuor coins sous les tilleuls; le long du mur garni d'espaliers, les plus jeunes s'attachaient à la corde ou roulaient leurs cerceaux; quelques autres enfin dédaignant ces jeux puériels, se promenaient deux à deux à l'écart et semblaient échanger d'importantes confidences.

La femme la moins crédule l'est toujours sur un point, c'est en ce qui concerne sa beauté. Naturellement disposée à s'en exagérer la puissance, elle croit sans peine aux passions qu'elle inspire, et quelquefois même à celles qu'elle n'inspire pas. C'est ce qui venait d'arriver à la marquise, malgré son expérience et sa finesse.

père consentira à ce que tu reviennes chez moi. — Mon père est le maître. — Je voudrais qu'il l'entendit, cette soumission le toucherait; mais je ne pourrais pas le rapporter. — Pourquoi ennuier mon père en lui parlant de moi? répondit Henriette avec un sourire d'amertume.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

joys, il semblait que la dévastation et la ruine vont succéder à la prospérité, mais comme ce commerce embrasse le monde, et que le monde est rempli de ressources jusqu'à présent inépuisables, pour le génie humain, un nouveau débouché se crée, le fleuve se fraie un nouveau bras qui dégorge son lit, il fertilise de nouvelles contrées, et le niveau se rétablit.

Il y a un an, on vendait des navires pour rien à Liverpool. Quelques navires imaginaient d'aller chercher, dans les îles de la côte du Pérou, du guano, espèce de guano qui on suppose formé par des amas séculaires de fientes d'oiseaux; ils reviennent le vendre ici, et aujourd'hui deux cent cinquante navires de Liverpool sont en charge dans ces îles, et les navires manquent.

Manchester succombait sous le poids de son incessante production: la Chine s'ouvre, on envoie en six mois autant de marchandises qu'on en avait envoyé aux marchands Honges en six ans. On s'attend à un encombrement, à de mauvais prix; mais c'est égal, les produits auront été écoulés. On vient de recevoir des comptes de ventes de 25 à 50 pour 100 de bénéfice, et on écrit d'envoyer tout ce qu'on voudra, et que ce qui est en route est sûr de 25 à 30 pour 100 de bénéfice. On ne craint que la difficulté des retours: il y a la thé; mais, avec la meilleure volonté, on ne peut en boire davantage qu'on ne le fait en Angleterre. Quelques sucres pourront venir; mais on compte surtout sur la soie, et il y a ici des gens qui se préparent à recevoir de la Chine des soies, comme on reçoit des cotons d'Amérique.

On écrit d'Oldenbourg, 15 mai. L'Angleterre fait son possible pour rattacher à elle par des traités de navigation tous les états maritimes de l'Allemagne, de telle sorte qu'ils n'aient aucun intérêt à entrer dans l'union douanière, ou que du moins, s'ils y accèdent, les dits traités soient un obstacle essentiel à l'introduction d'un acte de navigation allemand. C'est ainsi que le 4 avril de cette année, il a été conclu entre l'Angleterre et le grand-duché d'Oldenbourg un traité de navigation, qui a été ratifié le 30 du même mois. Aux termes de ce traité, les deux états pourront importer dans leurs ports respectifs et en exporter toutes les marchandises également permises, sans acquiescer d'autres droits de navigation que ceux que paient les navires nationaux. Le traité restera en vigueur jusqu'en 1848 et sera prolongé immédiatement jusqu'en 1854, s'il n'a pas été dénoncé six mois d'avance.

D'après l'article 5, l'Angleterre a le droit d'importer également toutes sortes de marchandises d'autres pays que de la Grande-Bretagne, tandis qu'à l'égard d'Oldenbourg, le traité laisse subsister entièrement les anciennes lois relatives à la navigation, avec cette seule différence que les navires oldenbourgeois peuvent importer en Angleterre des ports de l'Elbe, de l'Éms, du Weser et de la Meuse d'autres marchandises que celles provenant du grand duché.

Affaires de France.

Dans la séance du 21 mai de la chambre des pairs, M. Guizot a terminé son discours en réponse à M. de Montalembert, et au sujet de l'article 17 du projet sur l'instruction, article que nous avons reproduit dans notre numéro d'hier. Voici la suite du discours du ministre. La première partie se trouve également dans notre numéro précédent:

Non, certainement, la loi n'est pas une loi de tyrannie, c'est une loi parfaitement sincère, elle tient les promesses de la charte; elle fonde réellement la liberté de l'enseignement.

Quels étaient les obstacles à la liberté de l'enseignement sous le régime précédent? La nécessité de l'autorisation administrative préalable pour fonder un établissement privé; l'obligation, pour les chefs des établissements privés, d'envoyer leurs élèves dans les établissements de l'état; la faculté pour l'administration de retirer l'autorisation préalable qu'elle avait donnée: voilà quels étaient en principe les trois obstacles à la liberté de l'enseignement; voilà quels étaient les droits qui constituaient le privilège de l'université.

Et ce n'est pas pour la commodité de la discussion que je résume ainsi ces obstacles. C'est exactement ainsi que je les ai exposés en 1836, dans ce projet de loi que l'on m'a fait quelquefois l'honneur de louer, pour l'opposer à celui que vous discutez aujourd'hui, éloges que je ne saurais admettre. Voici comment, en 1836, je caractérisais le défaut de liberté dans l'enseignement. Je disais:

«Le système que nous a légué l'empire repose sur cette base que l'instruction secondaire appartient exclusivement à l'état. De là le régime encore en vigueur des établissements privés, c'est-à-dire des institutions et des pensions qui subsistent au sein de l'université: ils sont les auxiliaires, les succursales, et non les libres émules des établissements publics, collèges royaux ou communaux.

«Trois conditions les régissent, qui détruisent, en principe du moins, toute liberté, toute concurrence:

- 1° Nécessité d'une autorisation spéciale et discrétionnaire, valable seulement pour un lieu déterminé;
- 2° Obligation d'envoyer leurs élèves aux classes des collèges;
- 3° Droit pour le grand-maître de l'université de retirer, d'après une enquête académique, les autorisations qu'il a données, de fermer les établissements qu'il a permis d'ouvrir.

«Nous adoptons un autre principe que celui de l'empire: aux maximes du monopole, nous substituons celles de la concurrence. L'état donne l'instruction

secondaire; mais, à côté de lui, l'industrie privée peut la donner également, non plus en auxiliaire, mais en rivale.

«Ainsi tombent nécessairement les trois conditions jusqu'ici imposées aux institutions et aux pensions. Plus d'autorisation universitaire, exigée pour ouvrir un établissement; plus d'obligation d'envoyer leurs élèves aux établissements publics; plus de juridiction spéciale pouvant retirer le brevet qu'elle a donné.»

Voilà ce qu'en 1836 j'appellais les privilèges de l'université; voilà ce qui était un obstacle à la liberté de l'enseignement.

Eh bien! cet obstacle, le projet de loi l'écarte complètement: le projet de loi fait aujourd'hui ce que je demandais, ce que je faisais en 1836. Le projet de loi ne donne point une loi de déception, une loi qui détruit la liberté; il la fonde au contraire comme on voulait en 1836, et en écartant les véritables obstacles qui l'empêchaient sous le régime précédent.

Maintenant vous dites: Oui, on fonde ainsi la liberté en droit, mais en fait on la retire par les obstacles, les entraves, les restrictions que lui impose le nouveau projet de loi.

En vérité, vous avez une bien pauvre idée de la puissance d'un principe de droit et de liberté. Quoi! vous croyez que lorsqu'un droit a été formellement reconnu, consacré, écrit dans une loi, il restera impuissant! Non, Messieurs, cela ne se peut pas. Quand une fois un droit est proclamé, il fait son chemin à lui tout seul; le principe du droit a plus de vertu, plus de fécondité, plus d'efficacité que vous ne lui en attribuez; l'esprit de liberté opère ses conquêtes beaucoup plus sûrement, beaucoup plus énergiquement que vous ne supposez; quand on lui a entr'ouvert la porte, quand on a enlevé de devant son chemin les grands obstacles qui l'entravaient, il marche, il s'avance, il triomphe. Ne vous y trompez pas: il est bon au contraire que dès son début il soit soumis à des conditions sévères; que, quoique affranchi en principe, il ait de nouveaux obstacles à surmonter. Ce n'est qu'à ces conditions-là que l'apprentissage de la liberté se fait sérieusement, sévèrement; ce n'est qu'à ces conditions-là qu'elle pénètre dans les mœurs et fait des conquêtes qu'elle garde!

Voulez-vous que je vous dise ce que vous faites depuis le commencement de cette discussion? Voulez-vous que je vous dise de quel esprit, dans mon opinion personnelle, vous êtes ici le représentant? Ce n'est pas de l'esprit de liberté, c'est d'un esprit d'anarchie, de véritable anarchie intellectuelle et morale; vous êtes, permettez-moi de le dire, vous et quelques autres personnes, un des plus déplorable exemples de la profondeur à laquelle l'esprit d'anarchie, les idées anarchiques ont pénétré dans des têtes et dans des cœurs qui les repoussent. (Sensation.) Quoi! jusqu'au sein des convictions catholiques les plus profondes, les plus sincères, l'esprit d'anarchie a pénétré à ce point que des épreuves, des garanties, des restrictions, si vous voulez, qui satisfont la raison commune des hommes, qui paraissent bonnes, utiles, nécessaires à une assemblée modérée et libre, qui les discute à fond, cela vous révolte, cela vous paraît la servitude, la tyrannie! Mais, permettez-moi de vous dire que les partisans du suffrage universel, que les partisans de la liberté illimitée de la presse n'ont pas tenu en d'autres temps ni dans d'autres lieux un autre langage. Ne parlez pas de l'esprit de liberté; ce n'est pas l'esprit de liberté, ce n'est pas l'esprit intelligent, austère de liberté que vous avez apporté dans cette discussion; c'est un esprit contraire à toute règle, à tout frein, à tout ordre, à toute liberté véritable. (Très-bien! très-bien!)

Je quitte ces débats préliminaires et j'aborde la question spéciale qui occupe la chambre, et de laquelle l'honorable préopinant n'a dit qu'un mot en passant.

L'honorable préopinant a eu raison de le dire, ce n'est plus seulement de l'instruction secondaire en général qu'il s'agit dans cet article; c'est de l'éducation du clergé même, qui a une importance que je ne regarde pas comme inférieure à celle de l'instruction secondaire de tout le pays.

Messieurs, pour mon compte, en considérant cette question et la situation qu'elle révèle, je ne puis me défendre d'un profond sentiment de tristesse.

Comment se recrutait, comment s'élevait autrefois le clergé?

Il se recrutait dans toutes les classes de la société, dans les plus élevées comme dans les plus humbles. Il s'élevait au milieu de toutes les classes de la société, en commun avec elles, sous le même toit, respirant le même air, nourri du même lait. Il recevait une éducation aussi forte, plus forte que celle des classes laïques.

Voilà comment se recrutait et s'élevait autrefois le clergé.

Comment se recrute-t-il et s'élevait-il aujourd'hui? Il se recrute à peu près exclusivement dans les classes les plus obscures de la société; il s'élevait depuis le début jusqu'au terme de la carrière, séparément, isolément, loin de tout contact avec le reste du pays. Il n'ose pas, il ne croit pas pouvoir accepter, pour sa propre éducation, les garanties, les conditions, les épreuves de capacité exigées pour l'éducation commune des classes laïques.

Quel changement! quel déclin! Cela ne vaut rien, à coup sûr, pour l'église; je suis profondément convaincu que cela ne vaut pas mieux pour l'état.

L'état a besoin que le clergé vive en commun avec la société civile, que le clergé connaisse bien la société civile et en soit bien connu, qu'il la pénètre et en soit pénétré, que l'esprit national s'unisse en lui, s'unisse profondément à l'esprit religieux. Cela est bon, cela est nécessaire non seulement dans l'ordre moral et social, mais dans l'ordre politique même, pour le jeu facile et régulier des ressorts du gouvernement.

Je ne suis pas de ceux qui veulent réduire la place du clergé dans la société; je crois qu'il ne doit avoir part à la place qui lui appartient, sa place légitime, mais qu'il doit avoir place et une grande place partout.

Permettez-moi de dire à ce sujet toute ma pensée. Je suis convaincu que, s'il y avait toujours eu, que s'il y avait dans le conseil royal de l'instruction publique un ecclésiastique, que s'il y avait sur les bancs de cette chambre des évêques, la plus grande partie des embarras que nous rencontrons n'existeraient pas. (Marques d'assentiment.) Il s'établirait naturellement, facilement, régulièrement, entre les pouvoirs politiques et les influences religieuses, une alliance, une bonne intelligence, une fusion qui ne peut se faire de loin et dans l'isolement auquel on les a condamnés les uns et les autres. Je ne crois pas que l'état ait rien à gagner à l'isolement ni à l'affaiblissement moral du clergé.

Et, pour mon compte, tout ce qui pourra tendre à faire cesser cet isolement me paraît conforme à la bonne politique aussi bien qu'à l'amélioration morale et religieuse de notre société. (Marques d'approbation.)

Mais il y a des nécessités de temps qu'il faut reconnaître et subir, quoiqu'on ne s'y résigne pas; il faut accepter dans le présent ce qu'elles commandent en luttant contre elles dans l'avenir, et en travaillant à redresser les maux qu'elles amènent. Eh bien! l'existence des petits séminaires, de ce recrutement un peu factice et solitaire du clergé, est indispensable. C'est une nécessité du

temps. Je reconnais que les écoles laïques ne fourniraient pas naturellement pareilles-mêmes un recrutement suffisant à l'église. Je reconnais qu'il y a même elles fourniraient à l'église un grand nombre de sujets, elle ne les lui fournirait pas suffisamment bien préparés pour leur école spéciale. Il n'est pas vrai qu'on n'ait beaucoup dit, que nos écoles, les écoles laïques, soient des écoles de immoralité. Si, comme j'en suis convaincu, dans nos écoles, dans les classes supérieures et moyennes de cette société ont beaucoup gagné en moralité, si elles se sont redressées et épurées, c'est en grande partie grâce à l'école laïque. Elle a rendu l'université ce qu'elle doit être. Ne regardez pas nos écoles, à beaucoup près, comme coupables des torts qu'on leur impute; mais je conçois que dans nos écoles pour l'église, qu'elles ne soient pas suffisamment préparées à l'enseignement religieux, et que l'église ne peut, pour le nombre ni pour la préparation de ses élèves, s'en fier à elles.

Les petits séminaires sont donc, malgré les inconvénients de leur spécialité, de leur isolement, une nécessité.

Je reconnais que l'existence des petits séminaires, une fois admissa comme nécessaire, il y a des avantages, qu'on les appelle faveurs, privilèges, peu importe, je ne me laisse pas étourdir par le bruit, par les mots, il y a des avantages qu'il est juste, nécessaire de leur accorder, pour que leur existence ne devienne pas impossible.

Le pouvoir des évêques doit être grand, à peu près complet, sur les petits séminaires. Il doit y avoir pour les maîtres des facilités qu'on ne donne nulle part ailleurs. Des avantages d'argent doivent leur être accordés. Il faut que l'éducation soit donnée là à meilleur marché qu'ailleurs. Je suis même de ceux qui pensent qu'il est regrettable que, par une triste nécessité d'un moment, les bourses aient été supprimées dans les petits séminaires; il serait juste de les y rétablir, et on a assez grand nombre, pour que le clergé trouvât là un puissant secours pour le recrutement dont il a besoin.

Je reconnais aussi qu'il est impossible de fermer absolument la porte de la société civile aux élèves qui, formés dans les petits séminaires, arrivés à l'âge où la vocation doit se déclarer, ne trouvent pas cette vocation dans les conditions ecclésiastiques. Il est juste, il est moral de leur ouvrir, à certaines conditions, les portes de la société civile; il est juste qu'ils puissent y reprendre place.

(La fin à demain.)

Dans la séance du 22 mai, M. Cousin a combattu l'art. 17 du projet. Cet article, dit l'orateur, est tout à l'avantage des petits séminaires. Il leur accorde les mêmes droits qu'aux collèges de l'état, et les affranchit des charges qui pèsent sur ces derniers. La pensée ministérielle se trahit là tout entière: peu pour l'enseignement universitaire, beaucoup pour l'enseignement ecclésiastique. Et quelles sont les garanties qu'il exige en retour de droits qu'il accorde? Voulez-vous le savoir: Il donne tout, ne lui donne rien. Je me trompe, on lui donne trois grades de Voilà, Messieurs, la loi tout entière, douce pour ceux-ci, dure pour ceux-là.

Mes adversaires se sont beaucoup apitoyés sur le sort de ces malheureux jeunes gens qui sortent des séminaires, faute de vocation. Quant à moi, je l'avoue, je ne m'inquiète pas plus d'eux que ne l'ont fait les sages et pieux auteurs des ordonnances de 1828. Je ne m'inquiète pas, car je sais que dans la plupart des séminaires l'enseignement ne se borne pas aux études ecclésiastiques.

Je ne m'en inquiète pas, car j'ai vu des prospectus de petits séminaires où la danse et l'escrime étaient annoncés comme faisant partie du programme d'études. Je les ai lus, messieurs, et je pourrais même vous les lire.

Combien de jeunes gens, poursuit l'orateur, ont été placés dans les séminaires pour faire des hommes d'état et des diplomates, il en est même, qui, après avoir passé plusieurs années dans ces séminaires, finissent par entrer dans des régimens.

L'orateur continue en attaquant le projet ministériel, qui, selon lui, est tout une contre-révolution.

(La séance continue au départ du courrier.)

— Les députés ministériels se prononcent en faveur de la proposition Laurence, Pelteureau de Villeneuve, Dejean et Cature, tendant à interdire l'inscription sur les listes électorales d'un arrondissement de tout citoyen qui n'aurait pas dans l'arrondissement son domicile réel ou n'y paierait pas 50 fr. de contributions directes. L'opposition a au contraire combattu cette proposition.

La brochure du prince de Joinville.

A la suite de la note du prince de Joinville se trouve un appendice plein de renseignements curieux sur l'état matériel des bateaux à vapeur en France. On y voit que le nombre de ces bateaux à vapeur, porté à 103 sur les tableaux officiels, se réduit en réalité à 43 navires, constituant ce qu'on a appelé la partie militaire de la flotte à vapeur.

Sur ces 43 navires, 16 à 18 sont en réquisition permanente pour le service d'Afrique; 9 autres, trop faibles pour figurer comme bâtiments de guerre, sont affectés à des services de détail.

Il reste donc 16 à 17 navires disponibles pour les missions éventuelles et pour les stations à l'étranger; sur ce nombre on en compte 3 de 450 chevaux, 1 de 820, 6 de 220, et le reste de 160 et au-dessous.

Tel est l'enjeu qu'on débat d'une guerre: la France aurait à livrer à la fortune des batailles.

En regard de ce tableau, mettons celui des ressources de l'A-

jusqu'alors, s'éclaira soudain.

— Nous avons eu une entretien sérieux, reprit Mme de Pontailly avec une gravité de mauvais préage.

— Eh bien! s'écria Henriette, emportée par une curiosité plus vive que la réserve hautaine qu'elle s'était imposée jusque-là.

— Il m'en coûte d'être obligée de te dire que mon épreuve, car c'était une épreuve, n'a pas eu le résultat que j'espérais. D'après l'exaltation de tes sentiments, je croyais trouver dans M. de Moréal un amant d'exception, un être au-dessus des faiblesses vulgaires, un héros de persévérance et de fidélité.

— Eh bien! reprit la jeune fille d'une voix un peu altérée.

— Eh bien! mon enfant, il faut l'armes de raison et de courage; le héros n'est qu'un homme.

— Que vous a donc dit M. de Moréal? demanda Henriette, troublée par ces paroles menaçantes.

— M. de Moréal, quoique jeune encore, n'est plus de l'âge où l'on ne voit dans la vie que l'amour. Des idées plus sérieuses que les tendres folies du cœur l'occupent en ce moment; il se sent du talent, et il lui vient de l'ambition. Or, quand l'ambition vient à un homme, c'est un signe infaillible que chez lui l'amour n'est va.

— Voulez-vous dire qu'il ne m'aime plus? dit impétueusement la jeune fille.

— Je n'ai pas dit cela; mais ce que je ne puis ni ne dois de cacher, c'est que M. de Moréal me paraît loin d'accorder à votre petit roman sentimental l'importance que tu sembles y attacher encore. Lorsque je lui en ai parlé, il a souri sans embarras, et, puisqu'il faut tout dire, il a prononcé le mot d'enfantillage.

— Vous me trompez ma tante, s'écria Henriette, dont les joues se couvrirent de la rougeur de l'indignation; Fabien parler ainsi de notre amour! c'est faux.

— J'exécute ta vivacité, car je comprends ton chagrin.

— Mon chagrin? je n'en ai point. Je crois à l'amour de Fabien comme je crois à la bonté de Dieu. Tu l'ingrates! lui parjure! c'est faux, vous dis-je; jamais je ne vous croirai.

La marquise sourit avec une sorte de pitié.

— Si je te donnais une preuve de ce que je viens de dire, reprit-elle, me croirais-tu?

— Une preuve? reprit Henriette devenue pâle; parlez.

Mme de Pontailly parut éprouver l'hésitation que montre parfois un chirurgien chargé d'une opération cruelle: elle murmura les mots de nécessité, de devoir, et finit par ôter un de ses gants. Ce préliminaire accompli, elle tira lentement du doigt où elle l'avait placé l'anneau qu'elle avait pris au vicomte, et le présentant à sa nièce d'un air glacial:

— Connais-tu cette bague? lui dit-elle.

— Cette bague! répéta Henriette, qui regarda successivement l'anneau et sa tante avec étonnement.

— Tu ne la reconnais pas? reprit la marquise, surprise à son tour.

— Non.

Mme de Pontailly laissa échapper un rire d'ironie.

— Et l'on parle de la mémoire du cœur! dit-elle. Cette alliance, il est vrai, ressemble à beaucoup d'autres; mais j'avais l'habitude de croire qu'un instinct secret te la ferait reconnaître entre mille. Allons, je vois avec plaisir que tu n'es pas aussi malade que tu crois; nous te guérirons.

— Mais cette bague? dit Henriette avec impatience.

— Ouvrons-la; cela l'aidera peut-être à rappeler tes souvenirs.

La marquise ouvrit l'alliance, et la présentant ensuite à sa nièce d'un air railleur:

— Maintenant la reconnais-tu? dit-elle.

Henriette prit l'anneau et l'examina sans manifester d'autre émotion que celle d'une vive curiosité: elle lut le mot gravé à l'intérieur d'un des cercles, déchiffra les deux lettres enlacées, et tout à coup bondit sur le banc comme en sursaut.

— Qui vous a remis cette bague? dit-elle d'une voix à peine distincte.

— Est-il au monde deux personnes qui eussent pu m'en remettre une pareille? répondit la marquise, qui se méprit à l'émotion de sa nièce.

— Mon Fabien! s'écria Henriette avec transport; ô ma tante, que vous êtes bonne! Et moi qui vous accusais! Mais aussi pourquoi me faire acheter ce bonheur en me perçant l'âme, comme vous venez de le faire tout à l'heure? Si vous saviez combien je vous trouvais méchante!

— Deviez-elle folle? pensa Mme de Pontailly, qui ne put se défendre d'une sorte d'inquiétude: ces têtes de dix-huit ans sont si exaltées! Op a vu des exemples de folie causée, à cet âge, par un chagrin subit.

— C'est que j'étais digne de votre comédie, reprit la jeune fille avec une véhémence propre à redoubter les appréhensions de la marquise. Par orgueil,

je cherchais à faire bonne contenance; au fond, je me sentais mourir. Mais vous pardonnez, ma bonne tante; vous ne croyiez pas sans doute me faire de mal. D'ailleurs, n'est-il pas juste de payer d'un peu de souffrance un si grand bonheur?

Henriette regarda la bague d'un œil ravi, et la porta ensuite avec passion ses lèvres.

— Il doit y avoir un médaillon attaché au pensionnat, se dit la marquise, se leva véritablement éffrayée.

— Oh! restez, dit la jeune fille en saisissant le bras de sa tante si étonnement, quelle la contrainct de se rasseoir; nous sommes si bien ici! Vous avez donc vu mon pauvre Fabien? Comme il a dû avoir du chagrin en me prenant que je n'étais plus chez vous! Mais vous êtes si bonne! vous m'avez consolé, et puis il a le cœur si ingénieux! il a pensé qu'une marque de souvenir ferait du bien à la pauvre captive, et il vous a priée, suppliée de remettre cette bague; comment auriez-vous pu refuser? Et moi de lui dire non quand il prie! O ma tante bien-aimée, pour avoir vu Henriette se pencher sur l'anneau avec une tendre exaltation; tu ne me quitteras jamais. Henriette et Fabien! Comme ces lettres semblent s'aimer! Toujours! c'est toi, ma tante, j'en aurais écrit. Oh! oui, toujours! toujours!

La joie qui rayonnait au front de la jeune fille avait dans son transport telle éternité, qu'à la fin Mme de Pontailly comprit que ce n'était pas de la folie, mais du bonheur.

— Qu'est-ce que cela veut dire? demanda-t-elle tout interdite; perdez l'esprit ou suis-je dupe d'une indigne tromperie? N'est-ce pas vous qui m'avez donné cette bague à M. de Moréal?

— Je ne vous comprends pas, répondit Henriette, à son tour étonnée.

— Avez-vous, oui ou non, donné cette bague à M. de Moréal?

— Mais vous savez bien que c'est lui qui me la donne, dit la jeune fille; je l'éprouve au sujet de sa tante l'appréhension que celle-ci avait ressentie un instant auparavant.

— Ce n'est donc pas une restitution? continua Mme de Pontailly d'une voix sourde.

— Une restitution? Je n'ai jamais rien donné à M. de Moréal, dit la jeune fille; ajouta Henriette avec un naïf sourire, et je ne dois pas qu'il vous le rende.

il pourra, comme dit le prince, surgir de ce simple rapprochement des renseignements utiles.

Une publication officielle nous apprend d'abord que le chiffre des armemens était, en mars dernier, de 77.

Sur ce nombre, la station de la Méditerranée emploie 10 bâtiments : 1 de 450, 4 de 340, 4 de 228, et 1 d'une force moindre.

Celle de la côte occidentale d'Afrique en emploie 9 : 1 de 700 chevaux, la *Pénélope*, 4 de 320, 1 de 220, et 3 de 100-chevaux.

Celle d'Irlande, 12, dont 8 de 220 à 320 chevaux, et 4 de moindre force.

Celle de l'Amérique du nord, Canada, Bermudes et Antilles, 3 de 220 chevaux.

Celle des Indes et de la Chine, 3 de 320.

Enfin la station de la mer du sud, 2 de 320 à 220.

9 autres, de différentes forces, remplissent des missions hydrographiques.

En tout 48 navires employés au service des stations. . . 48

La France en consacre à peine 8 au même service ! La différence de ces deux chiffres suffira pour faire apprécier la part que la marine à vapeur dans les deux pays, et quel degré d'importance lui est attribué dans l'emploi des forces navales.

Les autres bâtiments, complétant le chiffre 77, sont ou disponibles dans les ports pour les missions éventuelles et le service postal, ou employés comme transports entre les différents points du littoral.

Dans le chiffre 77, on n'a compris, ni les navires construits sur les lacs du Canada, ni ceux affectés dans les colonies à des services de localité, ni ceux de la compagnie des Indes.

On n'y a pas compris non plus les bâtiments qui, au nombre de 11, sont à l'état de désarmement dans les ports ; situation inconnue et qui, jusqu'ici, n'a pas, en marine à vapeur, d'équivalent en France, où le nombre est loin de suffire aux besoins, mais qu'il est bon de signaler, parce qu'elle a cette signification, qu'en Angleterre la flotte à vapeur excède les besoins du service ordinaire, et que cette flotte compte aujourd'hui une réserve à flot !

Après avoir signalé le mal, le prince signale le remède. Il développe un plan nouveau d'organisation maritime qui restituerait aux navires à vapeur le rôle qui leur appartient, et il recherche quelle serait la dépense d'une flotte composée d'après les idées émises dans la note, comparativement au chiffre porté pour l'organisation actuelle dans le budget de 1845.

D'après ce projet, la dépense des bâtiments armés serait de :

15,219,107 fr. pour les bâtiments à voiles.	} 24,135,672 fr.
8,916,565 à vapeur.	
La dépense des bâtiments, portée au budget de 1845, est de :	
18,553,616 fr. pour les bâtiments à voiles.	} 24,070,629 fr.
5,517,001 à vapeur.	

Différence en plus au projet. . . 65,052 fr.

Cette différence est bien minime en argent, mais elle amène-rait des résultats d'une très-grande importance.

Deux éditions de la note de M. le prince de Joinville tirées à grand nombre d'exemplaires sont déjà épuisées et une autre est sous presse.

Jusqu'à présent le *Journal des Débats* avait évité de publier aucune réflexion sur la note du prince de Joinville. Il s'était même contenté d'en publier la conclusion, et l'on était assez curieux de savoir sous quel point de vue il envisagerait cet écrit le jour où par le retentissement que ce travail aurait dans le monde politique, il se verrait enfin forcé de rompre le silence.

Il paraît que ce jour est arrivé, car maintenant le *Journal des Débats* se décide enfin à publier deux colonnes et demie de réflexions. La feuille ministérielle se permet de lancer assez vertement le prince marin, moins pourtant sur la publication de la note elle-même que sur certains passages mal sonnans pour des partisans dévoués de M. Guizot et pour des ennemis de M. Thiers.

Le journaliste feint de croire que la note en question n'était pas destinée à la publicité, que le prince, chargé en qualité de président d'une commission navale d'examiner certaines questions spéciales, avait voulu donner à son travail une forme précise, et consigner le résultat de ses observations dans une note qui était sans doute destinée qu'à être mise sous les yeux de ses collègues. Par suite, dit-il, il aura donné communication de ses vues à quelques personnes, à d'anciens ministres, peut-être. Mais, ajoute le journal de M. Guizot, nous respectons trop le jeune prince pour n'être pas coupables de n'en être resté complètement étranger au monde singulier de la publicité qui a été donnée à sa note.

Nous sommes sûrs qu'il aura été affligé plus que qui que ce soit en la voyant divulguée d'abord à petit bruit, puis livrée à la circulation la plus étendue par des recueils et des journaux soumis à l'influence d'un ancien président du conseil qui regrette le passé. Nous croyons même n'être pas coupables de présomption en prenant sur nous d'affirmer que la surprise du jeune prince a dû être partagée dans une région plus élevée encore.

Le *Journal des Débats* regrette ensuite que le prince ait fait une démarche qui le prend la liberté d'appeler une indiscretion, on regrette, dit-il, autour de lui, au-dessus de lui surtout, de n'avoir pas tempéré par les conseils de l'expérience ou même par l'exercice d'une autorité toujours respectée, une excessive vivacité de jeune homme.

Les conclusions de cette semonce sont faciles à tirer. Il est aisé de voir que la chose qu'on pardonne le moins dans la brochure indiscrette du prince, c'est d'oser faire l'éloge de l'administration du 1er mars ; on insinue assez clairement que M. Thiers ou quelque autre membre de cette ancienne administration ayant eu connaissance de la note, s'en est enparé subrepticement et l'a fait paraître dans la *Revue des Deux Mondes* à l'insu du royal auteur. Une accusation pareille ne peut rester sans réponse ; et nous ne doutons pas que M. Thiers et ses amis ou le prince de Joinville ne fassent démentir hautement une pareille supposition.

Une autre induction à tirer de l'article du *Journal des Débats* c'est que le roi n'a pas connu le travail de son fils avant qu'il fût publié, et qu'il a été fort irrité lorsqu'il a su qu'il avait paru dans un recueil public, et que le nom de son fils était livré aux journaux, comme auteur de cette note.

Le chauvinisme princier.
(Extrait du *Courrier Français*.)

Deux princes de la famille royale sont en scène ; l'un tient la plume, l'autre l'épée, et tous deux semblent croire qu'à faire ou à méditer la guerre on entre dans la passion dominante du pays. De là le chauvinisme en parole et en action de M. le prince de Joinville et le duc d'Aumale. Conformément à l'ordre de primogéniture, nous examinerons la note avant le fait d'armes.

A Dieu ne plaise que nous jugions à la grande rigueur les hypothèses belliqueuses du jeune amiral ! Notre marine est notre frontière, notre forteresse mobile du côté de la Grande-Bretagne, et dans toute combinaison qui sacrifie en réalité ou en apparence nos intérêts aux exigences de notre voisine, c'est la marine qui dévore le plus amèrement la honte du sacrifice ; qu'il lui soit donc permis de témoigner avec fierté que ses armes ne trahiraient point la cause nationale ; si jamais une lutte était nécessaire pour maintenir le rang légitime du pays ! Sous ce rapport, nous croyons que le prince de Joinville a été l'organe de notre flotte. Peut-être aussi la France a-t-elle applaudi avec plus de malice que d'anglophobie à l'explosion de cette bordée au sein d'un calme plat et des lâches tendresses de l'entente cordiale.

Quant à M. Guizot, il n'est pas content ; déjà même les journaux de Londres ont commencé l'instruction du procès de l'amiral français, au nom de la Vieille-Angleterre et de l'hôtel des Capucines. Ce n'est pas la première fois que M. Guizot aurait institué sa cour prévôtale dans la presse britannique. Enfin nous imaginons que, dans une région supérieure, on sourit des déplorables du 29 octobre, de l'émotion de l'Angleterre, de l'impression de la France, et que la naïve loyauté du marin de la famille sert de profond calcul de compensation. Il ne déplaît pas qu'à côté d'un ministère qui se tient chapéau bas devant l'Angleterre, la dynastie mette son chapeau un peu de travers sur l'oreille de l'un de ses membres. Cela est d'un bon effet vis-à-vis du public. Qui sait si la main irresponsable qui signa l'ordonnance du désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars n'aurait pas, sous les yeux de M. de Mackau lui-même, corrigé les épreuves de la note ferme, précise et patriotique du prince de Joinville ?

Bis patrius cecidero manus.

Si le chauvinisme du prince de Joinville nous a semblé fort jaugé, nous ne saurions, par malheur, en dire autant de celui du duc d'Aumale.

Aujourd'hui, tout le monde sait que le duc d'Aumale a été froissé. C'est le mot public, nous le répétons à dessein. Or, à qui la faute ? Avant de le dire, nous avons voulu nous renseigner. La faute est au jeune général qui a livré le combat contrairement à l'avis de ses officiers, et qui a lancé son gourd d'Arabes sans le faire soutenir par des chasseurs, contrairement à la disposition invariablement consacrée dans notre guerre d'Afrique. M. le duc d'Aumale a noblement payé de sa personne et montré l'héroïque bravoure d'un soldat ; soit ; l'armée avait un soldat de plus, elle avait un général de moins. Certes, cet échec sera réparé, nous n'en doutons pas ; mais il a coûté du sang versé

d'elle. En ce moment, la marquise avait la tête baissée. Tout amoureux connaît le prix de l'occasion. Prompt comme l'éclair, Moréal ouvrit la fenêtre derrière laquelle il se tenait caché, et montra aux yeux éblouis de la jeune fille un visage que certes elle eût tenu pour mortel. Ce n'était que celui d'un ange. La combustion fut si vive que Mme de Pontalilly, dans un accès d'électricité, faillit renverser Mme de Pontalilly.

Le vicomte mit un doigt sur ses lèvres, puis il repoussa la fenêtre et disparut.

— O vision céleste ! s'écria Henriette en joignant les mains dans une douce extase.

— Mademoiselle, dit la marquise qui, voyant l'infatigabilité de ses efforts, en comprit l'inconvenance et essaya de se rendre son sang-froid, cette pension est trop douce pour un dragon de votre espèce ; c'est au couvent des dames de Saint-Michel que votre père aurait dû vous faire enfermer. Il en est temps encore, et vous apprendrez bientôt ce qu'il en coûte de me manquer de respect.

L'idée d'avoir son amant pour témoin trampa d'une énergie nouvelle le courage de la jeune fille.

— Vous manquer de respect ? répondit-elle en arrêtant sur la marquise le plus ferme regard, et quel respect vous dois-je à vous qui devriez être pour moi une seconde mère et en qui je n'ai trouvé qu'une ennemie ? Je ne demandais qu'à vous aimer, mais peut-on aimer ceux qui vous haïssent ? et je sais que vous me détestez. Que vous ai-je fait cependant ? M. de Moréal m'aime, et je la mon crime ?

En quelques minutes, la jeune fille avait acquiescé dix années d'expérience, et la pensionnaire était devenue une femme. Maintenant elle haïssait dans la cour de sa tante, et ne voyait plus en elle qu'une rivale ; odieuse découverte qui devait révolter les purs et nobles instincts d'un cœur de dix-huit ans.

— Je suis bien coupable en effet, reprit Henriette avec ironie en voyant que la marquise gardait un silence où il n'aurait plus de confusion que de rétrograder ; je refuse d'épouser un homme qui n'aime en moi que ma fortune, et je garde religieusement mon cœur à celui qui m'en paraît de plus digne. Oh ! c'est là une audace sans exemple. Il faut vous y habituer pourtant, car je ne changerai pas. Si j'ose résister à mon père parce que ses ordres me semblent injustes, ce n'est pas pour féliciter devant vous qui n'avez aucun droit à mon obéissance. Oui, j'en ai testé la devise de cette bagne chérie, c'est pour toujours que j'ai

mal à propos, sans fruit, et il en coûtera d'autre qu'il eût été possible d'épargner. *Ce sont là jeux de prince.*

Par quelle inconvenable aberration le ministère a-t-il confié nos troupes à la bravoure inexpérimentée et bouillante d'un chef de vingt-trois ans ? Est-ce que les talents du général sont de droit divin à l'état de maturité sous les épaulettes précoces d'un enfant de maison royale ? Nous pardonnons au *Journal des Débats* d'avoir rafraîchi quelques phrases de l'oraison funèbre de Bossuet en l'honneur de son prince vivant, de son élève chéri ; mais le vieux maréchal Soult ne sait-il pas mieux la guerre que M. Cuvillier-Fleury ? On s'est servilement amusé à faire du duc d'Aumale un autre prince de Condé ; Condé vient d'agir en caporal ! C'est le mot que Napoléon adressa un jour à Murat, et nous ne voulons pas plus de Murat que d'un caporal, si brave qu'il puisse être, pour conduire nos expéditions d'Afrique.

Affaires d'Espagne.

Madrid, 16 mai.

El Castellano, dans un long article sur la situation financière, cherche à rassurer le public sur les bruits de la banqueroute qui ont circulé dans le public. *El Tiempo*, de son côté, dit que l'Espagne a toutes les ressources nécessaires pour relever son crédit ; mais laisse percer la pensée de la nécessité d'une banqueroute. Quoi qu'il en soit, il règne une vague inquiétude dans le public, que la malveillance entretient et qui augmente chaque jour.

— Le *Heraldo* soutient que le gouvernement doit profiter du temps, pour se présenter fort matériellement et moralement devant les Cortès et le pays. On a appris que le marquis de Villana avait accepté le portefeuille des affaires étrangères et devait se rendre à Barcelonne, au devant de la reine. Le *Gaseta* déclare que la reine ne va à Barcelonne que pour les fiançailles, non pas pour avoir une entrevue avec le fils de don Carlos.

Affaires de Belgique.

Les sections de la chambre ont terminé l'examen de la proposition de vingt-cinq députés des Flandres, tendant à rétablir la prohibition du transit du bétail. La section centrale est composée de MM. Lesoinne, Huveners, Maertens, Rodenbach, Malou et Denayer.

La majorité de ces noms étant favorable à la proposition, les conclusions de la section centrale ne sont pas douteuses.

Le *Messenger de Gand*, se moque un peu dans l'article suivant des brillans rapports sur Santo-Thomas :

Nous avons publié, l'autre jour, le rapport de M. Martial Cloquet, sur la beauté, la salubrité et la fécondité du climat de Santo-Thomas. C'est réellement une description dans le genre de celle de l'île de Calypso, dans *Télémaque*. « Il y régnait un éternel printemps, et les tendres zéphyrus y étaient constamment occupés à rafraîchir l'air par le mouvement de leurs ailes. » Il s'y trouve même un tableau touchant que l'imagination poétique de Fénelon n'aurait pas risqué : à savoir, la douceur et les grâces des animaux féroces ; des tigres qui présentent la patte et des serpens qui sifflent la romance : « Je vais servir ma Normandie. » On ne conçoit guère d'après cela, comment les Espagnols aient pu le laisser en friche depuis la fin du 15me siècle jusque dans le commencement du 19me, à moins que ce ne soit pour empêcher l'antipathie entre ses forêts et les bêtes de la sudite Calypso. Et surtout comment le peuple colonisateur par excellence, les Anglais, qui ont toujours été si curieux avec tant de empressement, ont pu se résigner à ne pas aller à Santo-Thomas.

Il est très-difficile de démentir des gens qui répondent : « J'y ai été » aux récits tout opposés des voyageurs et des géographes, récits qui expliquent parfaitement l'abandon où l'avaient laissé les Espagnols et les Anglais. Cependant on a déjà signalé entre les deux panégyristes de ce lieu romanesque une dissidence qui désoriente un peu les idées. Ainsi M. Fleussen a baissé la température de 7 à 8 degrés, au-dessous de celle indiquée par le rapport de M. Martial Cloquet. Ce qui donnerait à ce pays situé au 15° degré une température un peu plus douce que celle de la Belgique. On voit que pour être agréable aux colons belges, le soleil des tropiques se montre aussi bon enfant que les tigres. Forcé d'établir un rapprochement entre le climat de Santo-Thomas et celui de la Guyane où les haines politiques de la république française faisaient déporter les partis vaincus comme sous une température auxiliaire de la guillotine, M. Cloquet cite un passage de l'amiral Mackau qui prouve qu'autrefois le climat de Cayenne moisonnait les Européens, mais qu'aujourd'hui (sans doute que ce n'est plus le même soleil) on a perdu le préjugé de se laisser tuer par cette chaleur tropicale. Ceci est trop profond pour nous. Ajoutons encore une observation. Nous trouvons que l'élevation des grandes chaleurs (mars et

— Ah ! quelle vilaine trahison ! murmura la marquise frémissante de colère ; comme cet homme s'est joué de moi insolemment ! Mais, je le jure, j'en tirerais une satisfaction vengance. Oh ! le lâche imposteur !

Henriette écoutait avec une surprise croissante les involontaires exclamations d'un des plus cruels déceptions que puisse éprouver une femme ; doutant de ce qu'elle entendait, elle se pencha vers la marquise pour la voir en face, et aperçut alors sur sa figure une telle expression de haine, qu'elle se rejeta en arrière presque effrayée que si elle eût marché sur un serpent. Le bandeau qui lui couvrait les yeux tomba soudain. Sans deviner les détails de la comédie jouée par Moréal, la jeune fille comprit instinctivement ce qui avait dû se passer, et présentait qu'entre elle et sa tante il y avait désormais un éternel élément de discorde. La physionomie de la femme humiliée annonçait un réveil prochain et terrible. Trop heureuse en ce moment pour s'affliger, trop fière toujours pour se laisser intimider, Henriette attendit la lutte sans le provoquer, mais sans la craindre.

Après un assez long silence, Mme de Pontalilly se retourna tout à coup vers sa nièce.

— Rendez-moi cette bagne, dit-elle brusquement.

— Voilà, répondit la jeune fille en passant l'anneau à l'un de ses doigts.

— Cette bagne, reprit la marquise d'une voix tremblante de colère, est à moi.

— Et moi, dit Henriette, qui ferma sa main et l'étendit hardiment vers sa tante.

Empoignée par un de ces accès de violence jalouse qui tombent parfois toute retenue aux caractères les plus maîtres d'eux-mêmes, Mme de Pontalilly saisit la main de sa nièce et la froissa rudement dans les siennes en s'efforçant de l'ouvrir ; mais mille fois plus tenace qu'attaché à Milton sa grenade, Henriette, dont l'énergie nerveuse se trouvait encore exaltée par l'émotion d'une pareille scène, résista victorieusement aux efforts de sa tante : le bras tendu, la taille cambrée, la tête haute, les lèvres entr'ouvertes par un dédaigneux sourire, les yeux fixés sur sa tante, elle se regardait dans un miroir qui se trouvait à portée de sa main, et elle se regardait avec une satisfaction qui semblait l'élèver au monde entier. Dans cette fièvre d'orgueil, elle leva les yeux au ciel comme pour se rendre à témoin de l'impudence de sa cascade, et par un de ces regards qui protègent souvent les amans, son regard s'arrêta sur le belvédère du pavillon qui se trouvait en face

me : pour toujours, entendez-vous, mon Fabien ?

Entrainée par une émotion irrésistible, Henriette s'était tournée vers le belvédère ; elle y fixa les yeux avec amour et prononça ces derniers paroles d'un voix si vibrante, que le vicomte put l'entendre et répondre à son abnégation.

La marquise ne vit dans la pantomime de sa nièce qu'un de ces mouvemens d'exaltation familiers aux imaginations ardentes qui souvent semblent apercevoir réellement ce qu'elles ne font que rêver.

— Heureusement tout le monde a quitté le jardin, dit-elle d'un air sombre, sans cela on vous croirait folle ; rentrons, mademoiselle. En attendant que votre père ait pris à votre égard un parti définitif, je vais vous recommander à Mme de Saint-Arnaud.

Vaincue dans le combat qu'elle venait de livrer, Mme de Pontalilly employait en ce moment une énergie surhumaine à dissimuler son humiliation et sa fureur. Au prix d'une torture d'autant plus poignante qu'il fallait l'étouffer, elle parvint à composer son visage et à reprendre la physionomie froidement calme qui lui était habituelle. Henriette obéit sans résistance, car la soumission est facile aux têtes qui s'agitent et se débattent. La tante et la nièce se dirigèrent lentement vers la maison sans échanger une seule parole. En arrivant au parterre par où l'on descendait au jardin, Henriette laissa passer la marquise par une fautive déférence, et se retourna sans affectation. Moréal avait eu l'ouverture de nouveau la fenêtre du belvédère, et sa tête s'y montrait à demi prête à disparaître à la première alarme. Par un mouvement sympathique, les deux amans portèrent en même temps la main à la bouche. Était-ce une recommandation de prudence ? était-ce un simulacre de baiser ? C'était l'un et l'autre.

Mme de Pontalilly eut avec la maîtresse du pensionnat une conversation confidentielle dont fit tous les frais la prétendue nécessité de dompter par le traitement le plus sévère le mauvais caractère de la jeune fille ; elle se retira ensuite de l'air d'une femme offensée, sans adresser à Henriette un seul mot d'adieu.

— Oh ! je me vengerai ! s'écria-t-elle lorsque, dans sa voiture, elle put donner un libre cours à sa colère ; je leur montrerai à tous deux ce que peut la justice d'une vengeance !

me : pour toujours, entendez-vous, mon Fabien ?

Entrainée par une émotion irrésistible, Henriette s'était tournée vers le belvédère ; elle y fixa les yeux avec amour et prononça ces derniers paroles d'un voix si vibrante, que le vicomte put l'entendre et répondre à son abnégation.

La marquise ne vit dans la pantomime de sa nièce qu'un de ces mouvemens d'exaltation familiers aux imaginations ardentes qui souvent semblent apercevoir réellement ce qu'elles ne font que rêver.

— Heureusement tout le monde a quitté le jardin, dit-elle d'un air sombre, sans cela on vous croirait folle ; rentrons, mademoiselle. En attendant que votre père ait pris à votre égard un parti définitif, je vais vous recommander à Mme de Saint-Arnaud.

Vaincue dans le combat qu'elle venait de livrer, Mme de Pontalilly employait en ce moment une énergie surhumaine à dissimuler son humiliation et sa fureur. Au prix d'une torture d'autant plus poignante qu'il fallait l'étouffer, elle parvint à composer son visage et à reprendre la physionomie froidement calme qui lui était habituelle. Henriette obéit sans résistance, car la soumission est facile aux têtes qui s'agitent et se débattent. La tante et la nièce se dirigèrent lentement vers la maison sans échanger une seule parole. En arrivant au parterre par où l'on descendait au jardin, Henriette laissa passer la marquise par une fautive déférence, et se retourna sans affectation. Moréal avait eu l'ouverture de nouveau la fenêtre du belvédère, et sa tête s'y montrait à demi prête à disparaître à la première alarme. Par un mouvement sympathique, les deux amans portèrent en même temps la main à la bouche. Était-ce une recommandation de prudence ? était-ce un simulacre de baiser ? C'était l'un et l'autre.

Mme de Pontalilly eut avec la maîtresse du pensionnat une conversation confidentielle dont fit tous les frais la prétendue nécessité de dompter par le traitement le plus sévère le mauvais caractère de la jeune fille ; elle se retira ensuite de l'air d'une femme offensée, sans adresser à Henriette un seul mot d'adieu.

— Oh ! je me vengerai ! s'écria-t-elle lorsque, dans sa voiture, elle put donner un libre cours à sa colère ; je leur montrerai à tous deux ce que peut la justice d'une vengeance !

de l'impudence de sa cascade, et par un de ces regards qui protègent souvent les amans, son regard s'arrêta sur le belvédère du pavillon qui se trouvait en face

me : pour toujours, entendez-vous, mon Fabien ?

Entrainée par une émotion irrésistible, Henriette s'était tournée vers le belvédère ; elle y fixa les yeux avec amour et prononça ces derniers paroles d'un voix si vibrante, que le vicomte put l'entendre et répondre à son abnégation.

La marquise ne vit dans la pantomime de sa nièce qu'un de ces mouvemens d'exaltation familiers aux imaginations ardentes qui souvent semblent apercevoir réellement ce qu'elles ne font que rêver.

— Heureusement tout le monde a quitté le jardin, dit-elle d'un air sombre, sans cela on vous croirait folle ; rentrons, mademoiselle. En attendant que votre père ait pris à votre égard un parti définitif, je vais vous recommander à Mme de Saint-Arnaud.

Vaincue dans le combat qu'elle venait de livrer, Mme de Pontalilly employait en ce moment une énergie surhumaine à dissimuler son humiliation et sa fureur. Au prix d'une torture d'autant plus poignante qu'il fallait l'étouffer, elle parvint à composer son visage et à reprendre la physionomie froidement calme qui lui était habituelle. Henriette obéit sans résistance, car la soumission est facile aux têtes qui s'agitent et se débattent. La tante et la nièce se dirigèrent lentement vers la maison sans échanger une seule parole. En arrivant au parterre par où l'on descendait au jardin, Henriette laissa passer la marquise par une fautive déférence, et se retourna sans affectation. Moréal avait eu l'ouverture de nouveau la fenêtre du belvédère, et sa tête s'y montrait à demi prête à disparaître à la première alarme. Par un mouvement sympathique, les deux amans portèrent en même temps la main à la bouche. Était-ce une recommandation de prudence ? était-ce un simulacre de baiser ? C'était l'un et l'autre.

Mme de Pontalilly eut avec la maîtresse du pensionnat une conversation confidentielle dont fit tous les frais la prétendue nécessité de dompter par le traitement le plus sévère le mauvais caractère de la jeune fille ; elle se retira ensuite de l'air d'une femme offensée, sans adresser à Henriette un seul mot d'adieu.

— Oh ! je me vengerai ! s'écria-t-elle lorsque, dans sa voiture, elle put donner un libre cours à sa colère ; je leur montrerai à tous deux ce que peut la justice d'une vengeance !

me : pour toujours, entendez-vous, mon Fabien ?

Entrainée par une émotion irrésistible, Henriette s'était tournée vers le belvédère ; elle y fixa les yeux avec amour et prononça ces derniers paroles d'un voix si vibrante, que le vicomte put l'entendre et répondre à son abnégation.

La marquise ne vit dans la pantomime de sa nièce qu'un de ces mouvemens d'exaltation familiers aux imaginations ardentes qui souvent semblent apercevoir réellement ce qu'elles ne font que rêver.

— Heureusement tout le monde a quitté le jardin, dit-elle d'un air sombre, sans cela on vous croirait folle ; rentrons, mademoiselle. En attendant que votre père ait pris à votre égard un parti définitif, je vais vous recommander à Mme de Saint-Arnaud.

Vaincue dans le combat qu'elle venait de livrer, Mme de Pontalilly employait en ce moment une énergie surhumaine à dissimuler son humiliation et sa fureur. Au prix d'une torture d'autant plus poignante qu'il fallait l'étouffer, elle parvint à composer son visage et à reprendre la physionomie froidement calme qui lui était habituelle. Henriette obéit sans résistance, car la soumission est facile aux têtes qui s'agitent et se débattent. La tante et la nièce se dirigèrent lentement vers la maison sans échanger une seule parole. En arrivant au parterre par où l'on descendait au jardin, Henriette laissa passer la marquise par une fautive déférence, et se retourna sans affectation. Moréal avait eu l'ouverture de nouveau la fenêtre du belvédère, et sa tête s'y montrait à demi prête à disparaître à la première alarme. Par un mouvement sympathique, les deux amans portèrent en même temps la main à la bouche. Était-ce une recommandation de prudence ? était-ce un simulacre de baiser ? C'était l'un et l'autre.

Mme de Pontalilly eut avec la maîtresse du pensionnat une conversation confidentielle dont fit tous les frais la prétendue nécessité de dompter par le traitement le plus sévère le mauvais caractère de la jeune fille ; elle se retira ensuite de l'air d'une femme offensée, sans adresser à Henriette un seul mot d'adieu.

— Oh ! je me vengerai ! s'écria-t-elle lorsque, dans sa voiture, elle put donner un libre cours à sa colère ; je leur montrerai à tous deux ce que peut la justice d'une vengeance !

avril) ne s'y trouve pas indiquée. Nous ne comprenons pas le pourquoi de cette omission. Quelques degrés de chaleur de plus n'eussent fait que mieux ressortir la solidité de la boîte chronologique du père Vasseaux, qui dédaigne le parasol d'une simple casquette par 31 degrés de chaleur. Nos paysans qui tombent foudroyés, dans les champs, par une chaleur de 23 à 24 degrés seraient charmés de connaître ce secret.

Nous ne savons si le père Vasseaux dédaigne les moustiques comme le soleil, mais pour ceux-ci le rapport convient qu'ils existent et que leurs morsures y causent des douleurs cuisantes et permanentes. Si l'on ajoute à ce petit inconvénient les horripilations fréquentes que donne, d'après le rapport, l'électricité de l'air, on s'expliquera comment la douceur du climat y occasionne les cas de léthanos et d'aliénation mentale également gâlés par le rapport.

Mais trêve à toutes ces facéties et à la récolte du caoutchouc dont nos représentants n'ont plus besoin de se faire des consciences. Si l'on s'en rapporte, non pas aux réclames officielles, mais aux confidences des initiés, la destination de Santo-Thomas peut très-bien se concilier avec l'abandon des Espagnols et des Anglais. Selon ces initiés, il ne s'agirait pas du tout à Santo-Thomas de coloniser, mais d'établir une station, un entrepôt d'infiltration vers Guatemala. En un mot, Santo-Thomas a tout bonnement la modeste prétention de suppléer la colonie anglaise de Balize, dont elle est limitrophe. Sait-on pourquoi? Parce que les Anglais n'ont pas su choisir le bon endroit, et que nous, avec cette malice qui nous caractérise, nous avons mis de suite la main dessus. Or, même en reconnaissant la supériorité de notre malice sur celle des Anglais, nous nous rappellerons certaine circonstance indiquée par le rapport de M. le capitaine Petit qui, pour le dire en passant, a de même que les Anglais, longtemps exploré les lieux, sans découvrir les merveilles du rapport de M. Cloquet. M. Petit nous apprend que le commerce avec Guatemala repose sur des crédits à termes illimités et que la liquidation pourrait bien se résoudre en une querelle générale. Ainsi le succès dépend de notre succès sur notre voisinage anglais et la perspective du succès lui-même n'a rien de séduisant.

Quel sera maintenant le sort des colons? D'après ce que nous venons de dire, une espèce de serfs à la glèbe du comptoir. Quoi qu'il en soit, les témoins de la scène de séparation avec la patrie au moment du départ ont vu un poignant spectacle. Des mères amaigries par la faim, livides de désespoir, portant dans leurs bras des enfants de quelques mois et les serrant convulsivement. Des familles entières disant leur dernier adieu à ce pays où elles avaient espéré mourir, car ce n'est pas de volonté, c'est de l'impitoyable faim qui les chasse. Quelques-uns d'entr'eux disaient: il vaut mieux mourir dans la mer, ou dans ce pays que nous ne connaissons pas que de faim dans nos villages.

Un seul résultat est certain: c'est le riche fret que vaut le transport de la chair blanche au bateau-négrier. Entassés à 150 dans une barque qui devrait transporter une quarantaine de passagers, pour chaque homme ou femme le transport est de 150 fr. et de 150 pour les enfants qu'on porte au nombre de quarante. C'est la mer riche orgaison de chair humaine. Arrivés là-bas, quel sera leur sort? leur traitement? Dieu le sait! Pendant longtemps dit-on, ils sont la propriété de la société. Mais ils partent avec les illusions d'une misère qui, dans tous les cas, ne peut pas s'accroître, et de plus ce sont autant de malheureux que le sol révolutionnaire dégorge pour qu'ils n'offrent plus de danger.

On nous a donné une petite image dans laquelle le hameau de St-Thomas est métamorphosé en une charmante petite ville bâtie en amphithéâtre circulaire au bord d'un golfe. Les huit maisons de bois qui existent déjà à St-Thomas y forment vingt maisons de pierres, blanches et coquettes. La mer qui baigne de petites îles groupe à l'air d'apporter d'elle-même la charge de poisson que M. Dieleman, le correspondant de l'Emancipation, attend là avec son harpon pour le déjeuner de la colonie. Sur le second plan on aperçoit la montagne surmontée naturellement par le milieu pour faciliter la route de communication avec la rivière intérieure dont la navigation doit déposséder les expéditions partant de la colonie anglaise. A-t-on persuadé à ces pauvres diables d'émigrans qu'ils naviguent vers la petite image? M. Obert en est bien capable.

D'après ce que nous venons de dire, on ne peut manquer de conclure que tous les colons vont, après avoir mené une vie confortable, revenir dans la patrie en véritables oncles d'Amérique et que dès aujourd'hui Santo-Thomas a supplanté Balize, ce qui, dans tous les cas serait encore sans résultat pour la Belgique puisque Santo-Thomas reste territoire Guatémalien.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 21 mai. La chambre des communes s'est montrée unanimement favorable aux propositions de sir Robert Peel, concernant les mesures de réforme à introduire dans la banque d'Angleterre. Il est vrai que le ministre a modifié son plan primitif d'après les avis des personnes compétentes et expertes qui avaient émis leur opinion à cet égard. Les principales modifications que l'on remarque dans le projet sont: l'admission de l'argent, par les négociants, comme une des bases des opérations de la banque, et l'obligation imposée à la banque de recevoir toujours l'or à un taux fixe.

— On s'attend à voir passer sans obstacle dans la chambre des Lords, le bill sur le travail des manufactures (*factories bill*), qui a soulevé tant de débats dans la chambre des communes. La seconde lecture de ce bill a eu lieu, le 20, dans la chambre haute. Lord Bringham et lord Winchelsea ont seuls protesté.

— L'ancien château de Naworth, près de Carlisle, résidence du comte de Carlisle pendant la saison de la chasse, a été dévoré par les flammes dans la journée de dimanche dernier. Le château de Naworth était depuis des siècles dans la famille Howard, de laquelle descend le comte de Carlisle; une foule de souvenirs historiques et romantiques se rattachent à l'existence de cet antique manoir, qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines et de débris.

Nouvelles de Portugal.

Lisbonne, 14 mai. On est revenu sur la décision qu'on paraissait avoir prise d'ajourner l'assemblée des cortès jusqu'au 1^{er} septembre. On craint probablement de donner un démenti si flagrant à la déclaration solennelle de Cabral, qu'il rendrait immédiatement

compte aux chambres de l'usage qu'il a fait des pouvoirs extraordinaires dont il a été investi.

Il y aura des débats orageux le 23. Le baron Tojal s'est assuré de la coopération des principaux membres du comité des finances qui se trouvent actuellement à Lisbonne; ses projets financiers subiront ainsi un examen préparatoire dont l'issue, si elle leur est favorable, affermera la position de leur auteur devant les cortès.

— Les régimens qui ont pris part à la rébellion d'Almeida ont été ainsi punis par décret royal. Le 12^e d'infanterie et le 1^{er} de fusilliers changent de nom pour s'appeler 17^e d'infanterie et 9^e de fusilliers. Les corps existans, sont dissous nominalement, mais bientôt nous les verrons reconstitués avec les mêmes hommes loyaux qui en faisaient partie. Le 4^e de dragons qui a commencé l'insurrection de Torres novas tiendra dorénavant garnison à Santarem et le 8^e de dragons à Castello-Branco. Punition exemplaire vraiment! qui ne peut manquer d'être offerte à jamais l'esprit de révolte en Portugal; et jamais, oui, le décret royal à bien lieu de l'espérer, jamais l'horrible crime de rébellion ne tachera plus d'une souillure abominable la valeur, la loyauté et l'obéissance qui distinguent le caractère élevé du soldat portugais. Il est également à espérer que le comte Bomfim et ses 44 officiers seront corrigés de leurs erreurs par le châtiement sévère qui leur a été infligé et qu'ils se joignent aux insurgés d'Almeida. Rien ne prouve la vérité de cette accusation; au contraire, les témoins à charge, deux sergens, qui prétendaient avoir assisté aux tentatives de subornation imputées à M. Tozer, déclarent à une seconde audition, qu'il avait seulement été présent lorsque des offres furent faites à quelques soldats. Le consul britannique à Figueira intervint alors; il s'adressa au gouverneur civil exigeant la mise en liberté de M. Tozer; ce fonctionnaire renvoya le consul au gouverneur militaire; il s'ensuivit une correspondance active qui pourtant n'amena aucun résultat.

— Dans une correspondance du Times, datée de Lisbonne, le 14 mai, nous lisons que de nouveau un anglais, est devenu victime de l'arbitraire du ministre Cabral. M. Tozer, de Coimbre, frère du consul anglais à Figueira, a été incarcéré successivement dans différentes prisons, les unes plus dégradantes que les autres, sous la prévention d'avoir voulu corrompre quelques soldats de Coimbre, afin qu'ils se joignent aux insurgés d'Almeida. Rien ne prouve la vérité de cette accusation; au contraire, les témoins à charge, deux sergens, qui prétendaient avoir assisté aux tentatives de subornation imputées à M. Tozer, déclarent à une seconde audition, qu'il avait seulement été présent lorsque des offres furent faites à quelques soldats. Le consul britannique à Figueira intervint alors; il s'adressa au gouverneur civil exigeant la mise en liberté de M. Tozer; ce fonctionnaire renvoya le consul au gouverneur militaire; il s'ensuivit une correspondance active qui pourtant n'amena aucun résultat.

M. Tozer fut envoyé à Lisbonne sur un bâtiment du gouvernement. Il fut d'abord conduit à bord de la Diane, puis au Limoeiro, enfin il a été enfermé au château. C'est sa sixième prison dans l'espace de quinze jours, et on ne dit pas encore si le cas sera bientôt porté devant la cour conservatoire.

La presse anglaise s'élève contre cet abus du droit des gens. Si M. Tozer est coupable, on aurait dû procéder contre lui légalement en observant les droits et les immunités acquis aux étrangers qui se trouvent dans des cas semblables en Portugal; si, comme on l'assure, M. Tozer est innocent du méfait dont on l'accuse, cette affaire peut avoir des conséquences graves pour le gouvernement portugais, car l'Angleterre a l'habitude d'exiger des réparations éclatantes quand elle a été lésée dans la personne d'un de ses enfants.

Nouvelles de Suisse.

Le *Novelliste Vaudois* publie, sous la date du 19 mai des nouvelles du Valais.

La guerre civile a éclaté entre la jeune et la vieille Suisse. Les Hauts-Valaisans, les prêtres en tête, se sont emparés de Sion le 18.

Les Bas-Valaisans attendaient des renforts pour attaquer.

Suivant une autre version l'arsenal est au pouvoir du parti du Haut-Valais. D'après des avis du 18 mai, les forces du Haut-Valais au nombre de 1000 à 1500 hommes se sont rendus maîtres de Sion, sans coup férir. On apprend du canton de Vaux, en date du 19, qu'en conséquence de ces évènements, les autorités font des préparatifs pour défendre la frontière.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de la frontière russe, en date du 30 avril, que le bruit circule depuis quelques jours que l'on a reçu à St-Petersbourg, de lettres, après lesquelles les troupes russes auraient remporté une éclatante victoire sur les peuplades caucasiennes.

— De nouvelles sentences politiques viennent d'être rendues publiques à Bologne; près d'une centaine d'individus sont déjà frappés par les condamnations connues et il en a encore autant en prison, sans compter les personnes compromises qui ont eu le bonheur de pouvoir émigrer. Ajoutons que les arrestations continuent dans les Etats-Romains.

— On écrit de Bruxelles:

S. A. R. le prince de Capoue, sa famille et sa suite, viennent de quitter cette ville après sept mois de séjour à l'*Hôtel de Suède*, se dirigeant sur Namur. On assure que le prince se rendra incessamment à Naples, et que son différend avec le roi des Deux-Siciles, son frère, est enfin arrangé.

— La semaine passée, une de ces nombreuses embarcations qui sillonnent la Tamise en tout sens, surtout les dimanches et les jours de fête, et qui sont presque toujours surchargées de passagers, allant soit d'un bord à l'autre soit en partie de plaisir, a sombré près du pont de Londres par l'effet du remous d'un bateau à vapeur que le batelier n'avait pas en la prudence d'éviter. Cette embarcation était montée par 13 jeunes gens parmi lesquels se trouvaient deux jeunes filles d'ont l'une avait un petit enfant sur les bras. Un seul de imprudens est parvenu à se sauver à la nage avec les bateliers, les autres ont péri; ce matin cinq cadavres avaient été retirés du fleuve.

— On lit dans l'*Illustration*, journal de Paris, les détails suivants sur l'histoire à laquelle travaille en ce moment M. Thiers: On a récemment promulgué en Prusse une loi sur la propriété littéraire, qui reconnaît, au profit des éditeurs prussiens, la propriété des ouvrages publiés à l'étranger, à la condition que ces éditeurs puissent justifier, par titre authentique, de leur qualité de propriétaires de ces ouvrages en tout ou en partie. D'un autre côté, la loi prussienne reconnaît comme propriété générale dans toute l'étendue de sa juridiction, toute propriété littéraire reconnue dans l'un des états de la confédération.

La première application de cette législation au profit du livre français sera faite à l'ouvrage de M. Thiers, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, dont une maison de librairie de Paris vient d'acquiescer la propriété. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* sera publiée en France et en Allemagne, par M. Pichon à Paris, et la maison Voss et C^o à Berlin. De cette manière le marché de l'Allemagne sera enlevé à la contrefaçon de cet ouvrage.

— Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest*: Un fait excessivement rare dans les annales de l'histoire naturelle, vient de se présenter dans un petit village de la commune de la Chapelle-Bâton. Une jument a mis bas, en même temps, une pouliche et une mule. Ces jeunes animaux, qui appartiennent à deux races bien différentes, sont forts et vigoureux. On ne signale qu'un très-petit nombre de superfétations semblables. Ce phénomène est d'un haut intérêt pour la science et mérite de fixer l'attention des naturalistes.

La possibilité du phénomène en question est niée par certains naturalistes, mais reconnue par d'autres, notamment Buffon.

— D'après un recensement qui vient d'être fait des chevaux du département de la Seine, le chiffre s'en élève à 67,419; est-il permis de croire que tous n'ont pas été recensés? Si l'on appliquait un impôt de 10 francs par châtiment de ces animaux, en résulterait pour le trésor un revenu de près de sept cent millions de francs, seulement pour Paris et la banlieue.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 25 mai. — (Représentation N° 6.)

Le Pré aux Clercs.

Opéra comique en trois actes, paroles de M. E. de Planard, musique d'Hérold.

M. Auguste Garbet, remplira le rôle de Comminges. NOTA. Pour faciliter la représentation Mme Rifaun remplira le rôle de la ne Marguerite, et Mlle Nancy celui de Nicette.

Dans le 2^e acte: introduction dansée par MM. et dames des corps de ballet.

Exécuté par M. Bolzaguet et Mlle Hélène Montassu 1^{re} danseuse.

PASSÉ MINUIT.

Folie vaudeville en un acte, par MM. Lockroy et Anicet Bourgeois. Ordre du spectacle: 1. *Le Pré aux Clercs*. 2. *Passé Minuit*.

Qu'on commencera à SEPT heures.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 23 Mai.

	COURS	OUVERT.	FERM.
	22 mai.		
Dette active	60 7/8	60	60
Dito dito	74 1/2	74	74
Dito dito	100 1/2	100	100
Dito des Indes	99	99	99
Dito dito	94	94	94
Syndicat	98	98	98
Dito	98 1/2	98	98
Chemins de fer du Rhin	108 1/2	108	108
Dito de Harlem	110	109	110
Dito de Rotterdam	110	109	110
Act. du lac de Harlem	5	5	5
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	107	107	107
Dito dito 1828 & 18295	106 1/2	106	106
Inscript. au Grand Livre	72	72	72
Certificats au dito	73	73	73
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	98	98	98
Emprunt de 1840	90	90	90
Id. chez Stieglitz et Comp.	90	90	90
Passive	6	6	6
Dette différée à Paris	5	5	5
Delferé	22 1/2	22	22
Ardoins	22 1/2	22	22
Obligations Gall. & Compt.	5	5	5
Dito métalliques	5	5	5
Dito dito	2 1/2	2	2
Inscriptions au Grand-Livre	3	3	3
Actions 1836	5	5	5
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Obligations à Londres	46 1/2	46	46

Nos fonds nationaux étaient plus fermes aujourd'hui. C'est surtout en ce qui concerne les acheteurs au comptant se sont présentés, ce qui a amené de 1/2 p.c. le cours de ces fonds; dans les autres fonds hollandais, les affaires n'ont pas permis à ce fonds de se soutenir à leur cours d'habitude. Les portugais n'ont pas varié. Les portugais ont un peu plus fermes. Les Américains (du Sud) et les grecs sont un peu plus calmes. Cours de l'argent: prêt à garantie 3 1/2%; prol. 4 1/2%; escompte 2 1/2%. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 60; Holl. 5% 100; Société Commerce 142; à 1/2; Ardoins 22.

Bourse de Paris du 22 Mai.

	COURS	OUVERT.	FERM.
	21 mai.		
Cinq pour cent	121 50	121	121
Trois pour cent	84 75	84	84
Emprunt Ardoins	33	33	33
Anc. différé	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	5	5	5
Certificats Falconet	102 50	102	102
Dette active	2 1/2	2	2
Dette active	5	5	5
Dito	3	3	3
Banque belge	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 23 Mai.

Métalliques, 5% — Naples, 5% — Ardoins, 5% 21 1/2 — Dette différée ancien, 3% — Passive, 5% — Lots de Hesse, 67 R. — Coup. après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2 A. 22 P. — Coup. 2.

Bourse de Londres du 21 Mai.

3% Consol. 99 1/2 — 2 1/2% Holl. 60; 61 — 5% — 5% 100 1/2 — Emp.) — Esp. 5% 24 1/2 — Id. 3% — Port. 5% 46, 47. — Id. 5% — Russes, 2.

Bourse de Vienne du 17 Mai.

Métalliques, 5% 111. — Dito, 4% 100 1/2. — Dito, 3% 76 1/2. — de 1834. — Actions de la Banque 1633.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, *Boys No. 1*. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schooneveldt, *Bourssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK.